COUPE LA JEUNE TAHITIENNE

Article 1 : Organisation du tournoi

- *L'organisateur du tournoi* : AS JT (Association Sportive les Jeunes Tahitiens),
- *Tournoi de football à 5 sur herbe.*
- *Nombre de tournoi 2 (Tournoi U14F et U18F)*
- *Nombre de joueuses : 5 + 3 remplaçantes*
- Catégorie du tournoi : U14F (2008, 2009, 2010, 2011) et U18F (2004, 2005, 2006, 2007)
- *Tournoi ouvert à toutes participantes*

Article 2 : Date et lieu du tournoi

La coupe se déroulera le samedi 28 mai 2022 de 09h00 à 14h au complexe sportif de l'AS JT rue GADIOT 98716 PIRAE.

Article 3 : Participantes – Engagement - Equipe

Toute participante devra être inscrite sur la liste d'engagement d'une équipe. Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Toute participante fera partie d'une équipe de 5 joueuses minimum voir 8 maximum (5 joueuses + 3 remplaçantes.

Chaque équipe devra être accompagnée d'un responsable au minimum et plus un accompagnateur, ces 2 personnes devront être majeur.

Le tournoi U14F est ouvert aux jeunes filles nées le 01 janvier 2008 au 31 décembre 2011.
Le tournoi U18F est ouvert aux jeunes filles nées le 01 janvier 2004 au 31 décembre 2007.

À tout moment, l'organisateur pourra exiger un justificatif d'identité de chaque participante au tournoi.

Les frais de participation au tournoi est fixée à 1000 F par équipe.

Article 4 : Equipement des joueurs et des équipes

Chaque équipe pourra jouer avec une tenue de football de couleur identique ou les cas échéant se verra attribuer un jeu de chasuble.

Chaque participante pourra évoluer soit avec des chaussures à crampons ou moulées (pas de vissées), voir des chaussures fermées (basket…).

Article 5 : Règles du jeu

Terrain de jeu
Dimensions du terrain : 25m X 35m.

L'arbitre
Auto arbitrage, l'organisateur pourra à tout moment désigné un arbitre afin d'officié une rencontre.

Durée d'un match
La durée d'un match sera communiquée le jour du tournoi

Classement
Le classement s'effectue par le biais des règles de calculs suivantes :
Victoire : 4 points
Match nul : 2 points
Défaite : 1 point

Le classement général sera déterminé par le nombre de points.

Si l'on ne peut départager deux équipes qu'avec le nombre de points on aura recours au goal average particulier puis au goal average général puis au nombre de buts marqués puis au nombre de buts encaissés puis au nombre de victoires et enfin à une séance de 3 tirs aux buts.

Remises en jeu
Le coup d'envoi est tiré du milieu de terrain, il est impossible de marquer sur l'engagement.
Les lieux de remises en jeu sont à l'appréciation de l'arbitre et ne doivent être contestées.
Il y a de corner lorsque le ballon est contré par le gardien ou par un défenseur et sort derrière la ligne de but.

Les coups francs sont joués à l'endroit même de la faute.
Lors d'une remise en jeu, le mur ou les adversaires doivent se placer à minimum 3m du ballon.

Les tirs au but sont tirés à 7 m du but.

Les touches sont jouées au pied sur une passe.

But marqué
Un but n'est pas valable s'il est marqué sur l'engagement, le jeu reprendra par une remise en jeu du gardien adverse.
Si un joueur marque ans son propre but, le but sera accordé et comptabilisé comme « but contre son camp ».
L'équipe attaquante peut marquer de n'importe où sur le terrain.

Fautes et comportements antisportif
Les tacles qu'ils soient défensifs ou offensifs sont strictement interdits, obligation de défendre debout sous peine de se voir concéder un coup franc.
Pas de pénaltys uniquement des coups francs.

Le gardien de but
Le gardien de but ne peut pas non plus prendre le ballon à la main sur une passe en retrait volontaire d'un de ses coéquipiers, sous peine de se voir concéder un coup franc.

Le gardien de but peut relancer le ballon :
• à la main lors d'une prise de balle ou au pied à condition de poser le ballon au sol.
• Pas de demie de volée ou de volée.

Article 6 : Réclamations et Appels

Les réclamations et appels devront être adressés à la commission du tournoi qui prendra une

décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant les décisions de l'arbitre sur le terrain.

Article 7 : Buvette

Une buvette sera présente pendant toute la durée du tournoi

Article 8 : Tenue

Du fait de sa participation, chaque club s'engage à respecter le présent règlement qui doit être porté à la connaissance des clubs engagés par le club organisateur.